

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° ... - BATIMENTS SCOLAIRES – École des Boulevards - Mise en conformité des installations électriques et de gaz (faux plafonds, électricité, désamiantage, incendie) - Projet – Ffixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur l'Échevin Degey en sa séance du XXX

Considérant les cahiers des charges N° MP2020-001 a/b/c/d relatifs au marché "BATIMENTS COMMUNAUX (Bâtiments administratifs, écoles, musées, ...) : École des Boulevards - Mise en conformité des installations électriques et de gaz (faux plafonds, Electricité, désamiantage, incendie)" établis par la Cellule Maintenance ;

Considérant que le montant estimé de ces marchés s'élève à 235.344 € hors TVA ou 249.464,64 €, 6% TVA comprise subdivisé comme suit :

- 27.851,50 € TVAC pour les faux plafonds et la cloison
- 188.731,94 € TVAC pour la réfection de l'installation électrique
- 6.148 € TVAC pour le désamiantage
- 26.733,20 € TVAC pour l'alarme incendie ;

Considérant qu'il est proposé de passer les marchés par procédure ouverte ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2020 sur l'allocation 000/724-56 20200002 ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 6 mars 2020, le directeur financier n'a pas encore rendu d'avis de légalité ;

Vu l'avis émis par la section de Monsieur l'Echevin DEGEY en sa séance du 15 mai 2020 ;

Entendu l'intervention de ...

Par ***** voix contre ***** et ***** abstentions,

DECIDE

Art. 1er : D'approuver les cahiers des charges N° MP2020-001a/b/c/d et le montant estimé du marché "BATIMENTS COMMUNAUX (Bâtiments administratifs, écoles, musées, ...) : École des Boulevards - Mise en conformité des installations électriques et de gaz – faux plafond, Electricité, désamiantage, incendie", établis par la Cellule Maintenance. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 235.344 € hors TVA ou 249.464,64 €, 6% TVA comprise.

Art. 2 : De passer les marchés par la procédure ouverte.

Art. 3 : De compléter et d'envoyer les avis de marché au niveau national.

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020 sur l'allocation 000/724-56 20200002 par emprunt.

PROJET soumis au Conseil communal